

## Compte-rendu – Cotech n°1 SCoT Centre Ardèche

Date et lieu : mardi 26 avril 2016 à 14h

Saint-Laurent-du-Pape (07 800)

### Rappel de l'ordre du jour :

- 1/Actualités du territoire ;
- 2/Etat d'avancement de l'état initial de l'environnement, du diagnostic territorial, des marchés/conventions en cours ;
- 3/Focus méthodologiques (armature urbaine, « points morts », consommation foncière) ;
- 4/Etat d'avancement communication, concertation ;
- 5/L'agenda du SCoT;

**Étaient présents :** Eric DALUZ (Chef du Service Urbanisme et Territoires, DDT 07), Anne-Valérie DUC (chargée de mission, Pôlenergie), Morgane MAITRIAS (chargée de mission, Communauté de communes Val Eyrieux), Fabrice SANCHEZ (responsable pôle aménagement du territoire, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche), Sarah BERKHOUNE (Direction des Politiques Territoriales Région Auvergne Rhône Alpes), Jacques EBEL (Responsable des études, Observatoire habitat, ADIL 26), David LIECHTI (Directeur, Communauté de communes Pays de Vernoux), Nathalie SALINAS (chargée de mission urbanisme, PNR Monts d'Ardèche), Guillaume BRETON (Responsable départemental Information économique, CCI 07), Simon THIBAUD (stagiaire, CCI 07), Edouard DE POMMERY (Responsable du pôle entreprise et territoire, CMA 07), Isabelle BON (Directrice du CAUE 07), Jocelyn GROLEAZ (Chef de projet "études territoriales", CMA 07), Gilles MARTINEAU (chargé de mission aménagement, urbanisme, espaces naturels, CA 07), Séverine LEON (Chargé de mission communication-concertation, SyMCA), Antoine BARANNE (chargé de mission SCoT, SyMCA), Noémie FARGERES (stagiaire « patrimoine » SyMCA).

**Absents excusés :** Amélie RAVEL (Directrice SyMCA), Carine FAURE (Directrice Communauté de communes Val Eyrieux), Stéphanie BARD (Directrice Communauté de communes du Pays de Lamastre), Stéphane ROURE (Chef délégation Territoriale Nord-Ardèche, DDT07), Christophe DUCHEN (Chef du pôle risques et préventions, ARS 07), Tarik YAICHE (chargé mission DREAL), Laure HAILLET DE LONGPRE (Chargée de mission Urbanisme, Plan Climat Pôle transversal Développement Durable, CD 07), Marie-Anne REVAKA-GARAUD (chargé d'étude, CEN RA), Jean-François VILVERT (Architecte des Bâtiments de France, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche), Olivier BAUDY (Directeur, SCoT Rovaltain), Guy TREMBLEY (Directeur Pays Ardèche Méridionale), Claire MERTZ (chargée de mission SCoT Ardèche Méridionale).

### 1/ Actualités du territoire :

Le périmètre du SCoT Centre Ardèche sera impacté par l'application du SDCI en 2017. Cette actualité couplée à des évolutions de politiques régionales amène les élus du territoire à prendre le temps de la réflexion sur les marchés externalisés non-signés à ce jour (AMO, diagnostic agricole...), les marchés dont la consultation n'est pas lancée (économie, évaluation environnementale) ainsi que sur le recrutement d'un second chargé(e) mission SCoT.

Un choix a été fait en revanche de poursuivre les partenariats engagés et d'or et déjà opérationnels (démarche Plan paysage, étude Territoire Faible Densité, AMO énergie, convention de partenariat avec l'ADIL 26 et le CAUE). Il est également rappelé que le syndicat mixte accueille pour un stage de Master 2, Noémie FARGERES, dont la mission consiste actuellement à réaliser un état des lieux du patrimoine en Centre Ardèche dans le cadre des travaux du SCoT. Dans ces conditions il n'était pas possible de présenter, ce jour, l'organisation et les modes de réalisation des études. En particulier la ventilation des budgets affectés à des missions externalisées (MAPA, Appel d'offre, conventions...).

Malgré ce contexte, l'objectif du cotech est de poursuivre avec l'ensemble de nos partenaires la phase d'élaboration du diagnostic, sur des points de méthodologie importants (sous-secteurs d'analyse dans le SCoT, définition de l'armature urbaine, technique du « points morts », consommation foncière...).

**Remarques du cotech :** l'année 2016 déterminera quelle sera la stratégie adoptée par les territoires sur les évolutions de périmètre. Il est important néanmoins de poursuivre les travaux du SCoT même s'il faudra actualiser le diagnostic par la suite.

## **2/ Etat d'avancement de l'état initial de l'environnement, du diagnostic territorial, des marchés/conventions en cours :**

Le planning prévisionnel de travail du comité technique SCoT est distribué en séance. Chaque comité technique sera l'occasion, pour l'équipe du SCoT, de partager avec les participants des points méthodologiques, des retours sur des thématiques du diagnostic. L'objectif principal du cotech est de préparer les comités de pilotage SCoT. L'état initial de l'environnement (EIE) sera abordé au second semestre.

2 diagnostics se réalisent de manière concomitante : l'état initial de l'environnement (réalisé à 60%) et le diagnostic territorial. Chacun de ces diagnostics sera intégré au Rapport de Présentation du SCoT. La composition du Rapport de Présentation d'un SCoT (Code de l'Urbanisme) est indiqué par ailleurs sur le diaporama ainsi que le sommaire des 2 diagnostics.

**Remarques du cotech :** il est important de rajouter la thématique de l'eau.

Il est précisé que l'eau fait partie des thématiques obligatoirement abordées dans l'EIE (ressource, qualité/quantité).

## **3/Focus méthodologiques (armature urbaine, « points morts », consommation foncière) :**

### **Armature urbaine :**

Sont présentés en préambule différentes cartographies qui permettent de « décomposer » le Centre-Ardèche à travers différents prismes : l'emploi (à travers l'analyse du zonage des aires urbaines), les espaces vécus (à partir du zonage des bassins de vie), la population (à partir du zonage des unités urbaines), la vision politique (à partir du zonage des EPCI), la cohérence territoriale (à partir du zonage des territoires de projet Syndicat Mixte Centre Ardèche, PNR Monts d'Ardèche).

Le diagnostic du SCoT Centre Ardèche devra faire ressortir les spécificités relatives à différents développements (équipements, services, emploi, population...) à partir de sous-secteurs à définir ensemble. Ces sous-secteurs s'appuyant eux-mêmes sur des polarités. Un échange s'engage avec le cotech sur la définition des polarités ainsi que sur la typologie d'espace du Centre Ardèche.

### **Remarques du cotech :**

- identifier dans les cartographies les « petits pôles d'emplois » (carte page 13), en créant s'il le faut des sous-catégories en y ajoutant la légende. Ceci afin de faire ressortir les spécificités du territoire. Une cartographie des différentes fonctions urbaines pourra être proposée en ce sens ;
- rajouter Lyon comme pôles urbains ;
- préciser qu'une commune est classée si elle remplit au moins 3 des 4 critères qui caractérisent un niveau polarité ;
- dans l'exercice de définition des polarités pourrait être associé le temps d'accès et de proximité à la vallée. Toujours dans ce sens, au vu du relief en « peigne », il peut être intéressant de faire une analyse par vallée (Ouvèze/Payre/Eyrieux/Doux) prenant en compte les dynamiques des secteurs plaine/piémont/plateaux/montagne) et des bassins de vie ;
- sur la fonction démographique, expliciter le choix du classement entre 1000 et 8000 habitants ;
- l'exercice de définition des polarités est pertinent, en revanche, la définition des types d'espaces restent à redéfinir au fur et à mesure des travaux du SCoT (aujourd'hui défini à partir d'une approche « aire urbaine »).

Les travaux de l'ADIL et du SCoT permettraient d'étayer ce qui relève des espaces urbains/périurbains/ruraux en établissant tout comme les polarités du SCoT, une typologie des espaces. Le regard sur les paysages doit être pris en compte pour définir ces sous-secteurs ;

Nous concluons ce point sur le fait que soit présenté lors du prochain cotech un « test » sur une vallée par exemple. L'objectif du SCoT sera néanmoins de toujours analyser le territoire sur la base de la solidarité territoriale (de la plaine vers la montagne), dans une logique inter-vallées, en faisant ressortir les influences de pôles urbains voisins.

### **« Point mort et perspectives démographiques » (volet habitat)**

Jacques EBEL fait une présentation de la définition du « point mort » qui repose sur 3 composantes :

- Les besoins liés à l'évolution du parc de logements ;
- Les besoins liés à l'évolution de la structure des ménages : liés à la taille des ménages ;
- Les besoins liés à la croissance démographique ;

L'analyse du « point mort » peut se faire à titre rétrospectif et prospectif sur l'ensemble des composantes « résidences secondaires, vacances, résidences principales... » L'objectif du diagnostic est de s'interroger sur quels secteurs la construction dépasse le seuil du point mort ce qui assure un accroissement démographique, ou à l'inverse, sur quels secteurs le rythme de nouvelles constructions n'assure pas l'accroissement démographique ?

#### **Remarques du cotech :**

- la question de la vacance est prégnante ;
- la construction neuve a engendré de l'accroissement démographique ?;
- il faudrait considérer la vacance comme un potentiel ;
- pour la vacance, il serait intéressant de savoir quelles en sont les causes et où sont-ils le plus concentrés. Le fait de construire à créer de la vacance ;

Entre 2006 et 2012 le rythme de construction a été pratiquement le même, mais d'autres variables ont évolué (résidence secondaire, dynamique vacance plus forte...).

Une répartition par sous-secteurs définis au sein de l'armature sera effectuée. Il sera intéressant de voir par typologie de commune (les polarités) les dynamiques à l'œuvre pour singulariser l'analyse.

Le prochain cotech fera l'objet d'une présentation des premiers éléments détaillés sur la relation « habitat, prospective démographique ». Ces éléments s'appuieront sur le travail d'armature urbaine évoqué précédemment. La définition du point mort est essentielle pour amorcer une approche « urbanistique » de l'habitat. Un atelier du SCoT sur la thématique est envisagé le 21 juin à 14H.

#### **Consommation foncière**

Le SCoT doit faire une analyse de la consommation foncière. En Ardèche, une base de données OCS nous a été transmise par les services de la DDT07. Répartit en 17 postes (centres urbains, habitat diffus, cultures...), cela permet de donner des ordres de grandeurs en matière de consommation d'espaces. L'analyse à l'échelle du SCoT a été réalisée et nous entamerons désormais l'analyse par sous-secteurs définis au 1/. Une interrogation sur les évolutions du milieu forestier nous interroge à ce stade c'est pourquoi nous avons sollicités les services SIG/forêt de la DDT07 pour avoir des compléments d'informations. Les données de l'OCS étant issues de photo-interprétations à partir de la BD ortho qui ne sont pas les mêmes que celles produites sur les milieux forestier (IFN, IFN2). Un travail d'harmonisation des constats est prévu et nous en ferons part au comité technique après avis des experts identifiés et présents au comité technique de la Charte forestière.

Un nouvel « observatoire » pourrait être mis en œuvre en co-production DDT07 et IGN. Ce dernier distinguerait avec plus de précision la couverture du sol aux usages. L'analyse spatiale serait plus précise. La présentation du nouvel observatoire est prévue dans les prochaines semaines.

#### **Remarques du cotech :**

- Les partenaires souhaiteraient avoir plus de détails sur le nouvel observatoire qui pourrait intéresser plus largement les acteurs ;
- Il sera important de conserver la mémoire des travaux effectués depuis 1979 pour voir les évolutions ;

Quelques chiffres clés et tendances sont présentés (évolution des surfaces artificialisées, origines et destinations, mutations spatiales). Voir détails sur le diaporama.

**Remarques du cotech :**

- difficulté sur forêt et espaces naturels (non-classement des vergers de châtaigniers, vignes classées en vergers...). Le nouvel observatoire pourrait apporter une réponse pour affiner les analyses ;
- l'impact de l'évolution foncière à des incidences différentes selon les vallées ;
- il sera intéressant de croiser l'analyse en fonction des paysages.

**4/Etat d'avancement communication, concertation****Communication**

Le site est en ligne : [www.scot-centreardeche.fr](http://www.scot-centreardeche.fr) – On y retrouve des informations génériques sur le dispositif et son avancé. Organisé en rubriques : présentation, autour du SCoT, rubrique concertation/participation, les partenaires et la bibliothèque mais également une zone d'actualité et l'accès à des enregistrements sonores. Interrogation sur la possibilité d'une zone privée dédiée aux techniciens ?

**Remarques du cotech :** souhait d'un espace de stockage sur le site internet qui pourra servir à minima de lieu d'archivage dans un premier temps. Poursuivre l'envoi de documents et/ou liens pour télécharger les documents relatifs au SCoT dans les mails pour l'instant. La création de cette zone privative sera mise à l'essai afin de créer des habitudes de travail.

**Actualité sur le partenariat avec le CAUE de l'Ardèche :**

Suite aux traversées qui avaient eu lieu en octobre 2015 sur 7 itinéraires du Centre Ardèche avec les étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et du Master design & espace de l'école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy, une exposition de leurs travaux se tiendra sur la commune de St Priest le jeudi 12 mai 2016 à partir de 14h – vernissage à 17h30. Il s'agit d'une restitution d'expériences "au fil de l'eau", entre des traversées de territoires ardéchois et des traversées de territoires brésiliens.

Les étudiants se sont plongés dans des situations territoriales particulières, des paysages caractéristiques, initiant des rencontres, des prises de position et des regards singuliers. Pour ce retour en Ardèche, leurs propositions s'emparent de différents supports : vidéos, photographies, sculptures installations...mais aussi performances et propositions sonores qui interrogent les lieux et les gens qui y vivent.

**5/L'agenda du SCoT à venir**

Les dates des prochains temps à inscrire dans les agendas des membres du comité technique SCoT :

- ✗ 9 mai à 14h : atelier Plan Paysage Centre-Ardèche à 14h à St Sauveur de Montagut (invitation jointe au CR) ;
- ✗ 12 mai à 14h : restitution travail « au fil de l'eau » à Saint-Priest (invitation jointe au CR) ;
- ✗ 9 juin à 14h : prochain cotech SCoT (lieu définit ultérieurement) ;
- ✗ 16 juin à 14h : atelier « SCoT et patrimoine » (réalisé dans le cadre du stage de Noémie FARGERÉ) ;
- ✗ 21 juin à 14h : atelier « SCoT habitat » (lieu définit ultérieurement).